

Date de dépôt : 19 août 2020

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Patrick Hulliger : Libre circulation des personnes et emplois : le taux de chômage genevois dépasse-t-il les 11,8% ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il est de notoriété publique que le nombre de demandeurs d'emploi est supérieur à celui des chômeurs inscrits dans les offices régionaux de placement. En effet, il inclut les personnes inscrites à l'Hospice général qui cherchent un emploi, celles en recherche d'emploi dont celui qu'elles occupent ne les satisfait pas ou celles qui tout simplement en cherchent un autre.

Néanmoins, en utilisant la méthode du BIT, on observe que Genève a un taux de chômage supérieur à la Suisse et à la France voisine, ce qui fait dire à certains que le canton de Genève fait baisser le taux de chômage en France voisine au détriment du nôtre, surtout dans cette période où le chômage partiel des travailleurs frontaliers est financé intégralement par la Suisse.

Lors de la conférence organisée par la FER « Les enjeux de la recherche et de la libre circulation des personnes pour l'arc lémanique » le 16 octobre 2019, le conseiller d'Etat Mauro Poggia avait à juste titre relevé que le déficit commercial avec l'UE-28 s'élevait à 20,35 milliards de francs (15,79 milliards en 2018), de sorte que la Suisse était un partenaire économique incontournable pour cette dernière.

Il relevait également dans son intervention, que le taux de chômage officiel de la Suisse selon le SECO s'établissait à 2,6% en 2018 (4% aujourd'hui), correspondant au taux de 4,7% selon l'OIT, contre 2,2% pour la République tchèque, respectivement 3,4% pour l'Allemagne. Bref, la Suisse, et Genève en particulier, n'était pas l'Eldorado du plein emploi.

Sur la base de ce raisonnement, le taux de chômage (sans prendre en compte les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les personnes relevant du domaine de l'asile) s'élevait à 11,8% en 2018 à Genève, 7,5% dans la grande région lémanique, contre 4,7% pour la Suisse. Concrètement, le taux de chômage à Genève est supérieur à celui de la France (9,1%), de l'Italie (10,6%), respectivement de l'UE (6,8%). Une sacrée gifle pour les adulateurs de l'ALCP.

Dans sa démonstration sur le calcul du taux genevois, le conseiller d'Etat n'a pas pris en compte les chômeurs frontaliers qui émargent à l'ANPE, alors qu'ils pourraient être intégrés aux chiffres de la population résidente, Genève comptant plus de 87 000 travailleurs frontaliers actifs pour environ 300 000 postes de travail.

Cela n'était manifestement pas nécessaire, puisque dans sa démonstration le conseiller d'Etat Mauro Poggia a pu établir que l'ALCP était tout bénéfique pour la France voisine avec un taux de chômage moyen de 6,8% dans le Genevois français, respectivement de 5,5% à Annecy. Pour notre voisin français, l'ALCP est de l'or en barre représentant plusieurs dizaines de milliards de francs suisses qui irriguent son économie.

Ma question est la suivante :

Quel est à ce jour le taux de chômage à Genève et dans le Genevois français en se basant sur le mode de calcul de l'OIT ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les données sur le taux de chômage au sens du BIT au niveau national et régional (dont le canton de Genève et le Genevois français) sont publiées sur le site de l'office cantonal de la statistique du canton de Genève (OCSTAT). Pour rappel, la définition du BIT couvre l'ensemble des personnes indiquant être à la recherche d'un emploi, qu'elles soient inscrites dans un ORP ou non. En effet, au sens du BIT, sont considérées comme chômeurs les personnes âgées de 15 à 74 ans qui ne sont pas actives professionnellement, qui ont cherché activement un emploi au cours des 4 dernières semaines précédant l'enquête et qui sont disponibles pour travailler.

En Suisse, le taux de chômage au sens du BIT est calculé sur la base des résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), réalisée par l'Office fédéral de la statistique. Compte tenu de la taille de l'échantillon, il n'est disponible que sur une base annuelle pour le canton de Genève. Le taux de chômage au sens du BIT pour le Genevois français est calculé par l'INSEE. Les données disponibles les plus récentes portent sur l'année 2019.

Le taux de chômage au sens du BIT en 2019 est de 9,9% (avec une marge d'erreur de +/- 1,2 point de pourcentage) dans le canton de Genève et de 6,7% dans le Genevois français, sans qu'il faille tirer de cette différence une explication hâtive.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS